

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2026

Date d’affichage : 13 aout 2026
Date transmission contrôle de légalité : 12 aout 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 aout 2026

CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

POUVOIRS : 2

QORUM : 11

Date de
convocation et
d'affichage
05/08/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze aout à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY
Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, KOELSCH Guillaume, MULLER
Laurent, EHRE Myriam, HENRICH Marie-Paule, PEIFER Magali, MEYER
Agnès, BODO Bénédicte, LETT Nicolas, MEYER Steve, ELIAS Nicolas

Absents représentés/excusés :

SORRENTINO Claudia

SCHLEGEL Régis

LE GUEN Jessica, procuration à EHRE Myriam

STERN Quentin, procuration à ELIAS Nicolas

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : BODO Bénédicte

DCM2026049- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2026

Nomenclature ACTES : 5.2

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du
02 juillet 2026

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- adopte le procès-verbal de la réunion 02 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Signé : BODO Bénédicte



Pour extrait certifié conforme
Zetting, le 11 aout 2026
Le Maire
signé : Bernard FOUILHAC GARY

COMMUNE DE ZETTING
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 aout 2026

CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

POUVOIRS : 2

QORUM : 11

Date de
convocation et
d'affichage
05/08/2026

*L'an deux mille vingt-six, le onze aout à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY
Bernard, Maire*

*Présents : FOUILHAC GARY Bernard, KOELSCH Guillaume, MULLER
Laurent, EHRE Myriam, HENRICH Marie-Paule, PEIFER Magali, MEYER
Agnès, BODO Bénédicte, LETT Nicolas, MEYER Steve, ELIAS Nicolas*

Absents représentés/excusés :

SORRENTINO Claudia

SCHLEGEL Régis

LE GUEN Jessica, procuration à EHRE Myriam

STERN Quentin, procuration à ELIAS Nicolas

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : BODO Bénédicte

**DCM2026050 - Marché public de travaux rue de la forêt rue de la barrière –
classement sans suite pour motif d'intérêt général (1.1)**

Sur le rapport du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la procédure de consultation engagée le 23 juin 2026 en vue de la passation du marché public de travaux intitulé « Aménagement rue de la forêt – de la barrière » ;

Vu l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, qui dispose que « *l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite. Les candidats en sont informés. La décision est motivée.* »

Considérant qu'il est apparu nécessaire de **redéfinir le phasage des travaux** afin d'assurer une meilleure organisation et programmation de l'exécution de l'opération, ainsi que de **modifier les pièces techniques du dossier de consultation**, ces adaptations ayant une incidence significative sur la définition du besoin et les conditions d'exécution des prestations ;

Considérant que ces modifications substantielles ne permettent pas de poursuivre la procédure de passation engagée dans des conditions garantissant le respect des principes fondamentaux de la commande publique, notamment l'égalité de traitement des candidats et la transparence de la procédure ;

Considérant qu'il y a lieu, pour ce **motif d'intérêt général**, de déclarer sans suite la procédure de consultation et de relancer une nouvelle procédure sur la base d'un dossier de consultation actualisé ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DÉCIDE :

Article 1 – Déclaration sans suite

La procédure de passation du marché public de travaux relative à l'opération Aménagement rue de la forêt – de la barrière », lancée le 23 juin 2026 est déclarée **sans suite** pour **motif d'intérêt général**, en raison de la nécessité de procéder à une **redéfinition du phasage des travaux et des pièces techniques**, conduisant à une modification substantielle du besoin de la collectivité.

Article 2 – Nouvelle consultation

Une nouvelle procédure de passation sera engagée après finalisation des études, du phasage des travaux et des pièces techniques correspondantes.

Article 3 – Exécution

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à notifier la décision de déclaration sans suite à l'ensemble des candidats ayant participé à la consultation et à lancer une nouvelle procédure de passation.

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet des recours suivants :

- référé précontractuel (articles L.551-1 et suivants du Code de justice administrative), pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- référé contractuel (articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du Code de justice administrative ;
- recours de pleine juridiction, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014, *Département de Tarn-et-Garonne*, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis ;
- recours pour excès de pouvoir (articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative) contre la présente décision administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Signé : BODO Bénédicte



Pour extrait certifié conforme
Zetting, le 11 août 2026
Le Maire
signé : Bernard FOUILHAC GARY